

CONTRAT DE LOCATION D'HEBERGEMENT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La SARL PALACIO LOISIRS - HPA Las Asperas - Avenue du Pouligou – 66340 Palau de Cerdagne, immatriculée à Perpignan sous le N° B325314698, exploitant le terrain de camping Las Asperas sis à Palau de Cerdagne,

Ci-après dénommé L'EXPLOITANT
D'UNE PART,

ET

Ci-après dénommé LE CLIENT
D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

L'Exploitant met à la disposition du Client qui l'accepte un hébergement situé dans le Camping ci-dessus dénommé, le Client s'engageant à ne jouir du présent hébergement qu'à titre de résidence de loisir.

DESIGNATION

Le Client s'engage à occuper un hébergement de type mobil-home pour un maximum de personnes.

Les animaux sont admis dans les hébergements sous conditions.

Les mobil-homes sont non fumeur.

DUREE

Le présent contrat est consenti pour une période commençant le à heures et se terminant le à heures.

La période de location est effectuée par semaine entière.

Le Client devra arriver après 17 heures et repartir avant 10 heures.

PRIX

La présente location est consentie moyennant un prix de EURO TTC. Ce prix est un prix forfaitaire pour semaines de location et pour un maximum de personnes.

La présente location ne deviendra effective qu'après réception d'un versement de
..... EURO représentant EURO d'acompte effectué par chèque bancaire/postal ou virement bancaire établi à l'ordre de l'Exploitant.

Les prix ne comprennent pas les prestations para-hôtelières (location de draps, ménage, ...) dont les tarifs sont annexés au présent contrat.

CONDITIONS ET CHARGES

1 / Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée.

2 / Tout contrat de location non accompagné du versement représentant l'acompte et les frais de dossier sera caduc. De la même façon, tout versement d'acompte et de frais de dossier non accompagné du présent contrat dûment signé ne saurait assurer la location.

3 / A défaut de message télégraphié du campeur précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'hébergement devient disponible 40 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le présent contrat de location (le surlendemain midi) et l'acompte versé restera acquis à l'Exploitant.

4/ Pour toute annulation parvenue un mois avant la date d'arrivée, l'acompte de
..... EURO sera remboursé, après cette date aucun remboursement ne sera effectué.

5/ Le montant du séjour est intégralement payable le jour de l'arrivée du Client. Aucune réduction ne sera accordée pour arrivée retardée ou départ anticipé.

6/ Un dépôt de garantie de 250 EURO sera versé par le Client le jour de son arrivée. Celui-ci lui sera restitué qu'après un inventaire effectué le jour du départ du client et après constatation de la conformité de ce dernier à l'état primitif des lieux. A défaut de conformité, il sera fait une déduction des frais de remise en état des lieux et de la valeur du matériel manquant ou détérioré.

Une somme de 21 EURO sera retenue sur le montant du dépôt de garantie dans le cas où l'hébergement loué n'aurait pas été nettoyé le jour du départ, au vu du Règlement Intérieur qui impose au Client de nettoyer cet hébergement.

7/ Le Client s'engage à respecter et à faire respecter par les personnes occupant l'hébergement, le Règlement Intérieur du camping.

8/ Le Client devra contracter toutes assurances pour garantir les risques vol, incendie, dégâts des eaux, responsabilité civile, recours des tiers.

9/ Ci-joint au présent contrat le Descriptif de l'Hébergement loué, le Règlement Intérieur du camping et les tarifs applicables pour l'année, le Client déclarant en avoir pris connaissance.

DECLARATIONS

Le Client déclare :

- qu'il a toute capacité pour agir ;
- que son état civil est bien celui indiqué ci-dessus ;
- que son adresse est bien exacte.

FAIT à :

LE :

LE CLIENT

L'EXPLOITANT